



Le Recteur est satisfait que des moyens supplémentaires soient attribués pour la rentrée 2012.
La FSU déplore qu'il n'y ait pas de moyens supplémentaires en enseignants du 2nd degré (cf déclaration liminaire)

1) les contrats aidés

les DASEN ont la responsabilité de la mise en œuvre. La double mission (handicap et aide administrative) dans un seul établissement est une bonne pratique pour les personnels précaires qui peuvent ainsi rester dans un seul établissement.

La FSU souligne les différentes réponses de Pôle Emploi concernant les décisions de renouvellement. Le rectorat indique qu'ils ont un interlocuteur régional pour Pôle Emploi et il souhaite que nous lui fassions remonter les difficultés rencontrées localement.

- les CUI : le critère pour le renouvellement sera prioritairement la dimension sociale pour les personnes concernées. Les DASEN examineront au cas par cas chaque situation. Si le contrat se termine fin juin pas de possibilité de renouvellement, si le contrat se termine fin juillet ou fin août, pas de problème puisque le renouvellement peut se faire de façon anticipée.

Nous avons rappelé nos revendications concernant les nouveaux métiers assurés par des personnes en contrat précaire, métiers qui ont fait la preuve de leur utilité et de leur importance : formation qualifiante et emplois statutaires et pérennes.

Concernant la formation obligatoire : les condamnations de l'académie pour défaut de formation s'élèvent à 0,5 millions d'euros (10 millions au niveau national).

Le ministère va donc proposer une formation à distance pour éviter ces condamnations financières. Nous avons émis des doutes sur le contenu de cette formation, et rappelé que si les personnels avaient des contrats de 35 h, il serait possible de leur proposer des formations en direct sur le temps de travail disponible entre temps élève et temps hebdomadaire.

Nous avons également précisé que la succession de personnels non formés dans le 1^{er} degré, conduisait à la prise en charge par les équipes de toute la formation au « savoir-être » dans une école : relations avec les élèves, avec les familles, discrétion professionnelle, mais également compréhension des sujets liés à notre profession.

- les Assistants Prévention Sécurité : statut AED (contractuel de droit public). La formation sera en lien avec les équipes mobiles de sécurité. Définition du profil de poste : en attente d'une circulaire. Mission : à vocation éducative de prévention. Cette mission se situe entre celle des AED et celle des CPE. Le choix des établissements : tous les ECLAIR pour ne pas les discriminer, et les établissements qui ont signalé le plus d'incidents liés à la violence. L'UNSA ayant demandé un changement pour l'Ariège : 0.5 APS pour chaque collège de LAVELANET et 1 APS pour le collège Lakanal de FOIX.

La FSU demande si les APS bénéficieront d'une formation avant leur prise de fonction. Réponse : oui. Pas d'info sur la durée, les contenus et les formateurs qui l'assureront.

- les CPE : 4 CPE supplémentaires pour l'académie. Choix retenu pour leur affectation : les établissements les plus importants.

La FSU intervient pour signaler la situation du Lycée Sarsan de Lourdes : CPE titulaire en congé de maladie, affectation d'un CPE stagiaire et d'un enseignant en reconversion professionnelle vers CPE. Pas de titulaire pour assurer le tutorat.

Le SG répond qu'un enseignant à une certaine expérience des élèves.

Nous lui opposons que ce sont des métiers différents, des concours différents, des formations différentes, et qu'ils ne sont pas interchangeables.

2) le bilan social

il sera présenté et discuté en CHSCTA au sein duquel il fera l'objet d'un GT. Les conclusions du GT seront présentées en CTA.

Nous en faisons une rapide lecture et demandons des précisions supplémentaires : séparer les absences liées à l'état de santé de tous les autres motifs d'absence (la maternité n'étant pas une maladie) et les traiter dans des tableaux différents ; idem pour la FC : séparer formations obligatoires et formation à

candidature individuelle, car nous nous étonnons du taux de satisfaction étant donné la difficulté croissante pour accéder à un stage (diminution drastique de l'offre de FC) ; augmentation des temps partiels sur autorisation (lien avec les difficultés de mutation, avec les conditions d'exercice qui se dégradent, ...) ; nous demandons également que toutes ces données soient déclinées par département. Nous soulignons l'impact de la réforme des retraites. Les différences sexuées entre les rémunérations, les temps partiels et les âges de départ en retraite.

A notre sens, il manque aussi des données concernant la médecine de prévention qui n'est abordée que sous l'aspect accident du travail. Augmentation des RQTH, des dossiers médicaux, (lien avec les mutations?), des demandes de postes adaptés.

3) carte des agences comptables

la ventilation a été revue sur l'Aveyron et elle est plus équilibrée.

La question d'un GIP est toujours en suspens de la décision ministérielle. Le rectorat indique qu'ils suivront la décision nationale, mais qu'ils anticipent l'éventualité du GIP pour le cas où cette solution serait retenue. Sinon, il n'y aura pas de changement.

Questions diverses :

Suppression de postes à la DIPIC : le rectorat les justifie pas la suppression de la validation des services auxiliaires. Il reconnaît les difficultés actuelles de la DIPIC dues à l'obligation de mettre en place les simulations de pension obligatoires. Quand ce travail sera achevé, il ne devrait plus y avoir de problèmes. Cette mission devrait être recentrée au niveau national au 1^{er} janvier 2014. Le SG annonce qu'il ne sera retiré « que » trois emplois au lieu des quatre prévus.

Suppression CAP pressing LP Reffye Tarbes : la FSU a posé la question du CAP pressing en questions diverses. Nous avons repris les arguments du CTSD et en particulier le fait que la lecture concernant les inscriptions avait été faite de manière restrictive : 6 inscriptions en vœu 1 alors que toutes les affectations post 3ème n'étaient pas faites (vœu 2 ou 3), que les éventuels postulants étaient informés que la formation risquait d'être supprimée ce qui ne les incitait pas à s'inscrire, que cette décision conduisait à la perte de compétence liée à l'expertise de la prof.

le SE a ajouté que le CIO donnait effectivement l'info que la section allait être supprimée (des lettres de parents le confirment ...)

le SGEN a posé la question de maintenir cette formation en alternance.

réponse du SG du rectorat : la décision de fermeture a été prise par le rectorat, nous ne reviendrons pas dessus.

Formation DUER pour les directeurs et chefs d'établissements 2nd degré : les situations sont très diverses dans les départements (formation ou pas). Dans le 1^{er} degré, la quasi totalité des départements est à peu près à jour. Seul le 81 serait en retard.

Nous soulignons l'inquiétude des directeurs qui craignent que leur responsabilité ne soit recherchée en cas d'accident, dans le cas où ils n'auraient pas repéré ce risque.

Réponse du SG : c'est le DASEN qui endosse cette responsabilité, donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Calendrier prévisionnel des réunions : la multiplication des réunions institutionnelles fait que les représentants des personnels se trouvent en réunion convoquées par l'administration plusieurs fois dans la même semaine. Nous demandons que les calendriers soient harmonisés avec les DASEN.

Réponse du SG : elles le sont déjà. Il appartient donc aux DASEN d'en tenir compte.

Réajustement rentrée second degré : pression au niveau des effectifs en 2ème sur le 31 et le 32 justifiée par l'augmentation des redoublements et l'augmentation en parallèle du taux de passage en fin de 3ème. Solde de +9 classes de secondes sur le 31. Demandes de transformation d'HSA en HP de la part de départements.

AFFELNET 1ère : pas de possibilité de deuxième choix pour les options bac STI.

Les élèves qui demandent le passage de CAP en bac pro auraient « disparu » d'AFFELNET.

Le rectorat prend note de ces dysfonctionnements, et va les examiner pour trouver des solutions.

Changement de discipline pour les prof de STI : cela sera examiné à la rentrée, sous la responsabilité de l'IPR, M. RUBO

